

Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Autor(en): **Nuspliger, Kurt / Krähenbühl, Renato / Schwob, Michel**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Verwaltungsbericht des Regierungsrates, der kantonalen Verwaltung und der Gerichtsbehörden für das Jahr ... = Rapport de gestion du Conseil-exécutif, de l'administration cantonale et des autorités judiciaires pendant l'année ...**

Band (Jahr): - **(2000)**

Heft [2]: **Rapport de gestion : rapport**

PDF erstellt am: **22.07.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-418393>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

2. Rapport de gestion de la Chancellerie d'Etat

Chancelier: Kurt Nuspliger

Vice-chancelier: Renato Krähenbühl

Vice-chancelier: Michel Schwob

2.1 Les priorités de l'exercice

En tant qu'état-major du Grand Conseil et du Conseil-exécutif, la Chancellerie d'Etat a organisé les cinq sessions du Grand Conseil et les 51 séances du Conseil-exécutif, dont 12 séances doubles (séance ordinaire et séance de réflexion).

Le Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne, qui fait désormais partie de la Chancellerie d'Etat, soutient le Conseil-exécutif dans la conduite stratégique et politique de ses relations extérieures bilatérales et multilatérales (cantons, Confédération, activités transfrontalières et intégration européenne). Il consacre également une part essentielle de son travail à l'assistance de la Députation bernoise aux Chambres fédérales.

En ce qui concerne la planification politique, la Chancellerie d'Etat a coordonné les travaux relatifs à la deuxième planification annuelle au sens de la nouvelle conception et elle a participé aux travaux relatifs à la planification politique dans le cadre du projet NOG 2000. Au milieu de l'année, le Recueil systématique des lois bernoises a été mis à disposition sur Internet (www.be.ch/belex). Les réactions positives des usagères et usagers ont montré que le site répond à toutes les attentes. La Chancellerie d'Etat veillera à ce que ces données soient tenues à jour. Le 8 décembre déjà, il a ainsi été possible de publier les textes législatifs entrés en vigueur le 1^{er} décembre.

Par arrêté du 22 février, le Conseil-exécutif a décidé que le Musée d'histoire serait le centre des festivités prévues pour l'an 2003 à l'occasion du 650^e anniversaire de l'entrée du canton de Berne dans la Confédération. Les Archives de l'Etat se sont quant à elles vu assigner le mandat de coordonner les travaux et de prendre une part active à une exposition sur le thème de «Berne et la Confédération». La collaboration mise en place entre les Archives de l'Etat, le Musée d'histoire, l'Université et d'autres institutions culturelles de Berne dans la perspective de la publication d'une plaquette commémorative s'est révélée extrêmement féconde et a contribué à consolider l'assise scientifique des Archives.

Le projet GISTA-2000 ayant été réalisé l'année passée, l'accent dans le domaine informatique a porté sur la réorientation des bibliothèques. Du fait du raccordement de la Chancellerie d'Etat au système de catalogage Aleph de la Bibliothèque municipale et universitaire, il est possible d'établir une liaison directe avec cette institution et avec d'autres bibliothèques universitaires reliées au système d'échange télématique de données entre administrations de Suisse alémanique.

L'importance que revêt la communication pour les autorités et l'administration cantonale a continué de s'accroître en 2000. L'Office d'information a mis en œuvre la première étape du projet de «Nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication», lancé en 1999. L'augmentation des ressources liée à ce projet a permis d'améliorer la qualité des prestations, en particulier dans les domaines des conseils en matière de communication, de l'information des médias, de la communication interne et d'Internet. En 2001, il est prévu d'évaluer cette première étape.

Sous le titre «Nous sommes en route...», le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme a fêté son dixième anniversaire le 1^{er} septembre au Théâtre Altes Schlachthaus. Madame Dora Andres, présidente du gouvernement, a transmis les salutations du Conseil-exécutif; elle a souligné que le Bureau de l'égalité a désormais trouvé sa place au sein de l'administration et que son avis sur les différents sujets est pris en compte.

Dans le cadre du projet d'intervention bernois contre la violence domestique, en collaboration avec le groupe de projet institué par le

Conseil-exécutif, le Bureau de l'égalité a commencé la mise en œuvre (p. ex. élaboration d'une liste de contrôle à laquelle la police peut se référer lors d'une première intervention, règlement des questions liées à la protection des données, séances d'information dans les communes, cours de perfectionnement à l'intention des autorités judiciaires).

2.2 Rapport des offices

2.2.1 Office des services centraux (OSC)

2.2.1.1 Soutien administratif

Ce service vient d'être créé. Il se trouve à l'interface entre les différentes opérations administratives et la gestion informatique. Le collaborateur engagé dans ce domaine apporte son soutien au chef de l'office et aux autres services de l'Office des services centraux. Il accomplit également les travaux de secrétariat de la Conférence des présidents et du Bureau du Grand Conseil. Cette réorganisation permet en outre d'assurer dans de meilleures conditions les remplacements au service des «Elections et votations».

2.2.1.2 Service au public

A partir du 1^{er} janvier, la chancellerie et le Service de vente des imprimés ont été réunis pour former une nouvelle unité, le Service au public. L'objectif, qui était celui d'améliorer les contacts avec le public, a ainsi pu être atteint. La fusion des deux services offre aussi une plus grande flexibilité dans la gestion du personnel. L'équipe a été placée sous la conduite d'un nouveau collaborateur en mai, la titulaire précédente se trouvant en congé de maternité et ayant décidé de réduire ensuite radicalement son degré d'occupation.

Le dernier trimestre a été marqué par la suppression de l'affranchissement à forfait. Pour la Chancellerie d'Etat, il a été possible de trouver une nouvelle solution uniforme.

2.2.1.3 Centrale cantonale des imprimés et du matériel de bureau (CIMB)

La présentation des lois et des décrets a été modifiée dans la perspective de la session de février. Les différentes étapes de la procédure législative peuvent désormais être suivies dans un seul et même document, ce qui vaut au gouvernement et au parlement d'avoir à leur disposition un meilleur outil de travail.

2.2.1.4 Finances et informatique

Les travaux informatiques destinés à prévenir les risques liés au changement de millénaire ont été payants. La permanence mise en place pour la fin de l'année n'a pas eu à intervenir.

Début novembre, la Chancellerie d'Etat est passée de BEMAIL I à BEMAIL II, un changement qui entraine dans un projet informatique cantonal. L'objectif en était d'uniformiser les environnements de communication (MS Exchange et Outlook) dans les Directions et à la Chancellerie d'Etat.

2.2.1.5 *Elections et votations*

Au cours de l'exercice, les électrices et électeurs des districts de Berne et de Gessenay ont été appelés à élire un nouveau préfet ou une nouvelle préfète.

Lors de la votation concernant la nouvelle loi sur les impôts le 21 mai 2000, il a été possible pour la première fois de voter en même temps sur le projet principal et un projet alternatif.

Toutes les votations et élections se sont déroulées sans aucun problème. Un recours déposé contre la votation cantonale du 24 septembre sur l'initiative populaire pour la mise à l'arrêt de la Centrale nucléaire de Mühleberg a été retiré, ce qui a permis de classer l'affaire. Un recours en matière d'élections déposé suite à l'élection du préfet du district de Gessenay du 26 novembre était encore pendant à la fin de l'année.

2.2.1.6 *Service du personnel*

Le transfert du Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne de la Direction de l'économie publique à la Chancellerie d'Etat, la réalisation du projet de centre de compétences Information et communication à l'Office d'information et la planification du personnel suite aux démissions ou aux départs à la retraite au sein de la Chancellerie d'Etat ont valu au Service du personnel, en collaboration avec la hiérarchie, de conduire un grand nombre de volumineuses procédures de sélection. Un cycle de formation a été mis au point pour les collaboratrices et collaborateurs fraîchement engagés. Au fil des différents modules, les personnes recrutées dans les offices ont expliqué leurs tâches, présenté leurs projets et exposé l'enchaînement des opérations au sein de l'office. Dans une conférence des chefs d'office élargie, les participantes et participants ont été informés sur les aspects du développement dans le domaine de la technologie de communication et ils ont discuté les bases de la mise au point d'une stratégie de la Chancellerie d'Etat à cet égard.

2.2.1.7 *Administration de l'Hôtel du Gouvernement*

La salle de travail a été rénovée, et la «cafétéria» située dans le hall d'entrée a été réaménagée pour la session de novembre.

Début novembre, la nouvelle administratrice de l'Hôtel du Gouvernement, Madame Christina Dübi, a pris ses fonctions. Au même moment, la Chancellerie d'Etat a pris congé de l'ancien huissier cantonal, Monsieur Theodor Wiedmer, non sans le remercier des services rendus.

2.2.2 **Office des services linguistiques et juridiques (OSLJ)**2.2.2.1 *Représentation des deux langues nationales au sein du personnel cantonal*

Le Service SOS-F (recrutement de personnel francophone) limite ses activités à contrôler périodiquement que les mises au concours des postes de l'administration centrale aient lieu dans les deux langues officielles. Dans la plupart des cas, les consignes de publication dans les deux langues sont respectées. Lorsqu'il a constaté des manquements, le Service SOS-F a rappelé aux services administratifs concernés leurs obligations en la matière.

2.2.2.2 *Traduction*

Le Service central de traduction est parvenu à maîtriser sa charge de travail en respectant les délais, malgré des mandats toujours plus longs et plus complexes.

2.2.2.3 *Terminologie*

Le service a poursuivi l'alimentation et la mise à jour de LINGUA-PC. La version Intranet marche depuis une année et est utilisée régulièrement au sein de l'administration cantonale. Il reste encore quelques imperfections à corriger, ce qui devrait se faire au cours du premier semestre de 2001.

Le service est de plus en plus engagé dans les procédures de rapport et de consultation, et doit répondre à un nombre toujours croissant de demandes ponctuelles («SOS Terminologie»).

La cheffe du SCTerm a participé au colloque «Recht und Terminologie» du *Deutscher Terminologie-Tag* (avril), aux réunions du *Rat für deutschsprachige Terminologie* (avril, novembre) et à la rencontre annuelle organisée par le groupe *CompuTerm* (octobre).

Le groupe de travail «Terminologie de la Nouvelle gestion publique» a publié l'ouvrage «New Public Management: Terminologie – terminologie – terminologia».

En avril et en octobre, la cheffe du SCTerm et le chef de l'OSLJ ont rencontré leurs homologues des cantons de Fribourg, des Grisons, du Valais ainsi que de la Confédération.

2.2.2.4 *Service juridique*

L'exercice 2000 a été marqué par le traitement de plusieurs recours dans les domaines des droits politiques et du droit du personnel. Les intenses travaux menés durant le premier semestre pour mettre à jour le Recueil systématique des lois bernoises (RSB) ont abouti à la publication de ce dernier sur Internet au début juillet; le projet BELEX est ainsi réalisé. En parallèle, la parution bisannuelle des compléments du RSB sur papier a été garantie. Grâce à la stabilité qui règne au sein de son personnel, le Service juridique a atteint maintenant son rythme de croisière.

2.2.2.5 *Participation politique*

Dans son activité au service de la Délégation du Conseil-exécutif pour les affaires jurassiennes, l'OSLJ a entrepris les travaux relatifs à un projet de loi avec rapport sur le futur statut du Jura bernois et il a présenté un état de la situation en ce domaine à toutes les Directions ainsi qu'à la Chancellerie d'Etat. Il a poursuivi les travaux relatifs au partage des biens dû au transfert de Vellerat (corédaction de la convention d'arbitrage; préparation d'un mémoire à l'intention de l'arbitre).

Le Conseil régional a achevé l'exécution du mandat gouvernemental relatif à l'autonomisation progressive en adoptant à l'unanimité le 27 septembre son rapport sur la question. Il a parallèlement développé son activité habituelle et pris position sur de nombreux dossiers. Il a dû pour ce faire tenir de nombreuses séances (séances plénières: 16; séances du Bureau: 11; comité de pilotage du mandat: 10; conférences de presse: 7; commissions et délégations: 43).

2.2.2.6 *Relations extérieures*

Depuis le début de l'année, le Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne, issu du Bureau de coordination des questions liées à l'intégration européenne, fait désormais partie de la Chancellerie d'Etat, son champ d'activité ayant été élargi pour inclure la coopération intercantonale et l'intégration européenne.

Le Service de coordination tient le secrétariat du Conseil-exécutif et de ses délégués à la Conférence des gouvernements cantonaux, de la Communauté de travail du Jura (CTJ), des différents programmes de l'Union européenne (p. ex. INTERREG) et de l'Assemblée des Régions d'Europe (ARE). De plus, il lui appartient d'assurer l'information et le soutien de la Députation bernoise aux

Chambres fédérales s'agissant d'affaires qui présentent un intérêt cantonal.

En collaboration avec les unités administratives compétentes, le Service de coordination a élaboré au printemps le rapport sur la mise en œuvre des accords bilatéraux et des mesures d'accompagnement. Le rapport a montré que la mise en œuvre des accords entraîne la nécessité de procéder à quelques modifications mineures de la législation bernoise. En revanche, il en résulte un important volume de travail pour les différentes branches administratives.

Dans le cadre des activités de la CTJ, des séances d'information ont été organisées à l'intention du Grand Conseil à Berne et à Mor-teau (France) sur les activités de la CTJ, l'agrotourisme et Interreg III. L'excellente qualité de la candidature du canton et le soutien du Conseil-exécutif n'ont pas suffi pour couronner de succès un important projet, l'organisation de la 2^e conférence internationale du fédéralisme. La conférence aura donc lieu ailleurs.

Durant deux semaines, deux jeunes personnes, l'une de Hongrie et l'autre de Croatie, ont fait un stage au Service de coordination dans le cadre d'un programme d'échanges de l'Assemblée des Régions d'Europe. Un projet similaire mais plus limité a été mené en collaboration avec la Tchéquie.

2.2.2.7 *Bibliothèque centrale*

Des problèmes techniques ont passablement retardé le catalogage des ouvrages du Centre de documentation du Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme. Cette opération devrait être achevée au début du prochain exercice.

2.2.3 **Archives de l'Etat (AEB)**

2.2.3.1 *Relations publiques*

Pour marquer leur ouverture vers l'extérieur, en avril, les Archives de l'Etat ont réalisé pour la première fois une exposition dans une région rurale du canton. A Sumiswald, un ensemble de photos des deux photographes bernois Walter Studer et Fredo Meyer-Henn a montré ce qu'était cette commune il y a 40 ans. En dix jours, plus de 2000 personnes ont vu l'exposition, et l'écho fut important dans la presse locale. Le succès de cette manifestation encourage les Archives de l'Etat à projeter d'autres expositions hors de la ville de Berne.

En août, un reportage publié dans un grand quotidien bernois a permis aux Archives de faire connaître leurs fonds à un large public. Les visites guidées des Archives proposées à la suite de ce reportage ont été très fréquentées.

Comme les années précédentes, les Archives de l'Etat ont conduit un grand nombre de visites spéciales: 41 (année précédente 37). 725 personnes, parfois réparties en deux ou trois groupes, ont ainsi été guidées à travers les locaux et les fonds des Archives. En outre, le personnel des Archives a été appelé à accompagner divers groupes de visiteurs à l'Hôtel du Gouvernement.

Depuis juillet 2000, les Archives de l'Etat ont leur propre adresse sur Internet. Les services offerts dans le domaine de la généalogie sont très prisés par les chercheuses et chercheurs des Etats-Unis et de France.

2.2.3.2 *Classement, description et communication*

440 mètres linéaires de documents (259 l'année précédente), dont 390 (239) en provenance des services de l'administration cantonale, sont venus s'ajouter aux fonds des Archives de l'Etat durant l'exercice, ce qui représente un accroissement nettement supérieur à la moyenne. Parmi les nouvelles entrées, il faut signaler le fonds

de quelque 1200 cartes et plans historiques (18^e à 20^e siècles) d'une grande valeur, versé par l'Arrondissement d'ingénieur en chef de l'Oberland.

Quant aux registres paroissiaux, il est encourageant de constater qu'au cours de l'année, les communes de La Ferrière, Langenthal, Thunstetten et Wynau ont remis leurs registres de baptêmes, de mariages et de sépultures.

Une nouvelle fois, la fréquentation de la salle de lecture a légèrement augmenté; 5631 visiteuses et visiteurs (année précédente 5511) ont eu recours aux services des Archives de l'Etat. L'augmentation du nombre des utilisatrices et utilisateurs du domaine universitaire est particulièrement réjouissante: les fonds des Archives ont été consultés en rapport avec 32 thèses, 25 mémoires de licence et 22 travaux de séminaire. Les généalogistes ont à nouveau manifesté massivement leur intérêt: en salle de lecture, 16879 communications de registres paroissiaux (consultés en général sur microfilm) ont été enregistrées.

Une fois encore, les capacités d'entreposage des Archives de l'Etat, pourtant augmentées au milieu des années 80, sont pratiquement épuisées. Comme prévu dans le programme de construction de l'époque, ces prochaines années l'espace disponible doit être densifié par l'installation de nouveaux rayonnages compacts et l'étagage inférieur des dépôts souterrains aux normes de la Protection des biens culturels, laissé jusqu'ici en l'état de gros œuvre, doit être préparé pour une utilisation future. Il a été possible d'élaborer durant l'exercice, en collaboration avec l'Office des bâtiments, un programme d'aménagement détaillé, dans lequel sont prévus les travaux nécessaires jusqu'en 2020 et dont la première étape peut être réalisée en 2001.

2.2.3.3 *Protection des biens culturels*

Les Archives de l'Etat ont accueilli comme les années précédentes plusieurs cours cantonaux et fédéraux de protection des biens culturels. A ces occasions, les installations de protection des biens culturels, mais aussi les travaux effectués par l'atelier de restauration, ont particulièrement retenu l'attention.

Grâce à la collaboration avec la Haute école spécialisée bernoise HEAA, les Archives de l'Etat ont élargi leur compétence dans le secteur de l'archivage des nouveaux médias, en particulier en matière de conservation des films et des photos. L'acquisition des archives de la société Zbinden Film AG et de celles des photographes Carl Jost (Berne) et Hans Schlegel (Berne) souligne les efforts consentis par les Archives dans ce domaine.

Les documents sonores archivés depuis 1985, qui contiennent des extraits des débats du Grand Conseil, ont posé des problèmes inattendus. Les enregistrements sur bandes magnétiques doivent être transférés sur disques compacts car les bandes présentent des symptômes de décomposition. Ce travail a été entrepris au cours de l'année, une fois la situation clarifiée par des recherches approfondies.

La réalisation des deux projets de conservation de longue haleine (cartes et plans, cartes postales des Editions Deyhle) suit son cours, le second projet ayant une nouvelle fois bénéficié du soutien financier de tiers.

2.2.4 **Office d'information (OI)**

2.2.4.1 *Généralités*

L'effort principal, sur le plan stratégique, a porté sans conteste sur la mise en œuvre de la première phase de la «Nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication». Cette étape a été marquée par un réexamen des structures de l'office, la mise en place d'une nouvelle organisation avec une redistribution des tâches. Il a fallu en outre intégrer de nouveaux collabo-

rateurs et collaboratrices dans l'équipe en place. La poursuite du projet pilote NOG (3^e année), l'augmentation supérieure à la moyenne du travail d'information destiné aux médias, l'intensification des tâches liées au contenu et à la conception du site Internet cantonal ainsi que l'élaboration d'une nouvelle conception en matière de communication interne ont été les autres points forts de l'activité de l'OI.

2.2.4.2 Information externe

La mise en œuvre progressive de la «Nouvelle conception de la politique gouvernementale en matière de communication», avec le renforcement des effectifs du service rédactionnel, a permis à l'OI de mieux faire face aux exigences croissantes en matière d'information et de relations publiques.

2.2.4.2.1 Médias

Le temps consacré aux activités de conseil a été relativement important tandis que les travaux courants d'information ont, une fois de plus, exigé beaucoup de souplesse et de disponibilité de la part des collaborateurs et collaboratrices de l'OI. Durant l'année sous revue, l'OI a engagé l'essentiel de ses ressources dans la planification, la préparation et la mise en œuvre de 92 conférences de presse ainsi que dans la rédaction et la traduction de 639 communiqués de presse totalisant 854 pages. La plupart de ceux-ci ont été envoyés aux abonnés (257 de langue allemande, 75 de langue française) par courrier postal; toutefois, pour des raisons de coût, la part des envois quotidiens par télécopie n'a cessé de croître pour dépasser largement les 50 pour cent. Dès le 1^{er} janvier 2001, la télécopie et le courrier électronique (e-mail) auront pratiquement remplacé entièrement le courrier postal en raison de la suppression de l'affranchissement forfaitaire et de la hausse des tarifs qu'elle entraînera; les envois postaux constitueront l'exception.

2.2.4.2.2 Relations publiques

A l'ère de la cyberadministration, Internet devient une source d'information de plus en plus importante. L'offre de prestations à l'adresse www.be.ch n'a cessé de croître et a été régulièrement mise à jour. En recrutant deux nouveaux éditeurs Web à temps partiel, l'OI a été en mesure de conseiller les unités administratives et le Grand Conseil sur la conception, le contenu et la présentation de pages Internet. Lors des votations fédérales et cantonales, l'OI a publié, pour la première fois, non seulement les résultats à l'échelle du canton et des communes mais aussi les résultats par communes. Internet revêt donc une grande importance en matière de relations publiques.

La série de publications, qui a pu être complétée avec la mise à jour du dépliant «Le canton de Berne en bref» et la parution de la nouvelle brochure «Le canton de Berne en chiffres», ainsi que les activités de conseil en matière de communication complètent les prestations de l'OI dans ce domaine. Un groupe de travail de la Chancellerie d'Etat, placé sous la direction de l'OI, a, en outre, exploré de nouvelles possibilités pour ouvrir l'Hôtel du gouvernement au public et a préparé de nouvelles publications.

2.2.4.3 Information interne

La complexification du monde du travail ainsi que les projets de réforme et de restructuration en cours posent des exigences toujours plus élevées en matière d'information interne. A l'été 2000, le

Conseil-exécutif a donc chargé un groupe de travail d'élaborer un projet de réorganisation de la communication interne. Les mesures proposées seront mises en œuvre de manière échelonnée à partir du début de l'année 2001.

Durant l'année sous revue, le magazine du personnel BE-info (quatre éditions) et la feuille d'information rapide BE-info FLASH (deux éditions) ont été les deux outils principaux de l'information interne. Les travaux préparatoires de mise en place d'un réseau Intranet à l'intérieur de l'administration se poursuivent dans le cadre du projet de réorganisation de la communication interne dans l'administration cantonale.

Les 47 numéros de la revue de presse hebdomadaire ont été expédiés à 382 abonnés. Au total, l'OI a élaboré 92 revues de presse spéciales pour faire suite aux conférences de presse. Les nouvelles technologies ont conduit l'OI à étudier la possibilité d'une sélection électronique des articles de presse.

2.2.5 Secrétariat du parlement (SP)

Se reporter à la partie C, Rapports spéciaux.

2.2.6 Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme (BEFH)

2.2.6.1 Généralités

L'activité quotidienne du Bureau de l'égalité se compose de nombreuses tâches très diverses, telles que la réponse aux questions qui lui sont posées oralement ou par écrit, la rédaction de prises de position (p. ex. concernant la nouvelle loi fédérale sur les étrangers, la réforme de l'imposition des couples mariés et de la famille), de réponses écrites à des interventions parlementaires ou d'avis sur des projets internes à l'administration (p. ex. plus de droits pour les couples non mariés, extension des motifs de détention en cas de risque de récidive quand la sécurité d'autres personnes est en jeu, manuel sur le harcèlement sexuel au travail) et la participation à des groupes de travail réunissant plusieurs Directions (p. ex. ARFLEX, ECSS2, formation des cadres, promotion de la relève des cadres, Table Ronde PIB) ou externes à l'administration (p. ex. Gender Check-up Berner Gesundheit, Netzwerk Frauenzentrale).

Le Bureau de l'égalité est désormais accessible sur le site Internet de la Chancellerie d'Etat (www.sta.be.ch/gleichstellung).

Publications: Transparence n° 4 et 5 – Données statistiques sur l'égalité dans l'administration cantonale. Au départ, une demande, Carrière politique des membres du Grand Conseil bernois (Rapport complet et résumé). Mots clés de l'égalité, un fichier d'informations. La personne responsable du Bureau de l'égalité prend sa retraite au début de l'année 2001; de plus, la juriste et la troisième collaboratrice ont toutes les deux démissionné pour la fin de l'année, et dès lors une équipe entièrement nouvelle reprendra le flambeau.

2.2.6.2 Activités particulières

Le 2 février, le Bureau de l'égalité a invité les membres du Grand Conseil à la présentation d'une étude politique placée sous le titre *Au départ, une demande*. Le rapport de synthèse portant le même titre a paru en juin avec les recommandations de la Commission de l'égalité.

Le projet *Travail partagé, temps retrouvé* – PARTE a édité un dossier intitulé *Tool-Box Temps partiel*, fondé sur l'analyse de postes de

cadre. Ce dossier contient de la documentation sur la promotion du job-sharing et du temps partiel parmi les cadres. Dans l'intervalle, tous les projets partiels ont été menés à terme, le rapport de l'évaluation externe et le rapport final sont en cours d'élaboration.

Le mandat d'étude lié au postulat M 056/96 «Immigrantes» a lui aussi pu être terminé. Le rapport final a été discuté avec les Directions concernées avant d'être envoyé en procédure de corapport. Le Conseil-exécutif traitera l'affaire en janvier 2001.

Le Bureau de l'égalité a lancé en collaboration avec le groupe de projet institué par le Conseil-exécutif les premières mesures pour la réalisation du projet d'intervention bernois contre la violence domestique. Il a notamment établi une liste de contrôle à laquelle la police peut se référer lors des premières interventions et mis au point un cours pour la formation des autorités judiciaires; il a également organisé des séances d'information dans les communes. Un dépliant élaboré en collaboration avec la Ville de Berne a été largement diffusé. De plus, les représentantes et représentants de la police, de la justice, des maisons des femmes et des centres de consultation se sont retrouvés autour d'une Table ronde pour définir une procédure commune concernant les affaires de violence domestique.

Comme les années précédentes, le Bureau de l'égalité s'est engagé pour la mise en œuvre égalitaire du 2^e arrêté sur les places d'apprentissage aux niveaux cantonal (groupe de travail tripartite de l'Office cantonal de la formation professionnelle) et national (direction du projet de places d'apprentissage 16+). En collaboration avec l'Office fédéral de la formation professionnelle et de la technologie, il a préparé notamment le guide sur l'égalité des chances dans la mise en œuvre de l'APA2.

Le 1^{er} septembre, le Bureau de l'égalité entre la femme et l'homme a fêté son 10^e anniversaire. Il a invité les représentantes et représentants des autorités et des organisations de même que des collaboratrices et collaborateurs au sens le plus large à une manifestation au Théâtre Altes Schlachthaus. Madame Dora Andres, présidente du gouvernement, a transmis le message du Conseil-exécutif. Différents oratrices et orateurs ont rendu hommage au Bureau de l'égalité pour la largeur de son spectre d'activités; le bureau avait édité à cette occasion un fichier intitulé *Mots clés de l'égalité*. La représentation de deux mises en scène donnée par deux classes d'élèves âgés de dix ans venant l'une de la ville, l'autre de la campagne, a donné au travail pour instaurer l'égalité sa dimension du futur; les enfants avaient transposé dans de petites mises en scène leurs idées sur l'évolution des rôles des hommes et des femmes, les métiers et les modes de vie.

2.2.6.3 Commission cantonale de l'égalité

Dans sa nouvelle composition et sous la présidence de Marianne Ryter Sauvant, la Commission cantonale de l'égalité s'est réunie trois fois pour une séance d'une demi-journée et une fois pour une journée entière. De même que le Bureau de l'égalité, la Commission de l'égalité a fêté dans l'année écoulée son 10^e anniversaire, ce qu'elle a fait en publiant une brochure en deux langues intitulée *Objectif moitié-moitié* et en organisant une manifestation placée sous le même titre. La brochure contient des recommandations pour accroître la proportion de femmes dans la politique et s'adresse en premier lieu aux partis, qui sont les principaux agents de promotion et d'incitation à l'engagement. La manifestation, à laquelle la présidente du gouvernement Dora Andres était présente, a offert aux participantes et participants l'occasion d'illustrer sous forme théâtrale la traduction des recommandations en faits.

Au sein de différents groupes de travail, la commission s'est consacrée en priorité aux thèmes suivants: «Violence contre les femmes» (préparation d'une évaluation du rapport présenté à ce sujet en 1992), «Travail et économie» (transfert du Tool-Box Temps partiel du projet PARTE), «Relations publiques» (préparation de la manifesta-

tion du 10^e anniversaire et «Politique» (transfert et diffusion des recommandations dans l'optique des prochaines élections au Grand Conseil). Un groupe de travail «Formation» est en préparation.

La Commission de l'égalité a également eu à prendre position dans les procédures de consultation concernant le projet «Grand Conseil de 160 membres et réforme électorale», la loi sur l'aide sociale, la nouvelle législation sur le personnel administratif et enseignant et, au niveau fédéral, la nouvelle loi sur les étrangers.

2.3 Ressources humaines

2.3.1 Vue d'ensemble

Tableau 1: Statistique des postes au 31 décembre 2000

Occupation des postes soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Office des services centraux ¹	23	15	22,50	10,70	33,20
Office des services linguistiques et juridiques ²	8	11	7,20	7,30	14,50
Archives de l'Etat	11	5	10,50	3,00	13,50
Secrétariat du parlement	4	3	2,60	2,40	5,00
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	0	2	0,00	1,50	1,50
Total intermédiaire I	46	36	42,80	24,90	67,70

Occupation des postes non soumis à l'obligation de gestion

Unité administrative	Nombre		Postes à 100%		Total
	Hommes	Femmes	Hommes	Femmes	
Conseil-exécutif	4	3	4,00	3,00	7,00
Office d'information (NOG)	6	3	5,30	2,10	7,40
Total intermédiaire II	10	6	9,30	5,10	14,40
Total intermédiaire I	46	36	42,80	24,90	67,70
Total au 31. 12. 2000 (avec le Conseil-exécutif)	56	42	52,10	30,00	82,10
Total au 31. 12. 2000 (sans le Conseil-exécutif)	52	39	48,10	27,00	75,10
Comparaison avec l'exercice précédent	49	40	44,31	27,90	72,20

¹ Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

² Y compris le secrétariat du Conseil régional.

Tableau 2: Gestion des postes 2000

Unité administrative	Budget des points	Points utilisés	Réserve ¹
Office des services centraux ²	2973,91	2955,63	18,28
Office des services linguistiques et juridiques ³	1674,84	1640,80	34,04
Archives de l'Etat	1236,00	1224,00	12,00
Secrétariat du parlement	633,16 ⁴	548,66	84,50
Bureau cantonal de l'égalité entre la femme et l'homme	184,80 ⁴	252,00	- 67,20
Total intermédiaire	6702,71	6621,09	81,62
Office d'information (NOG)	873,07	790,40	82,67
CHA réserve de points du CE, transit			97,20
Total Chancellerie d'Etat au 31. 12. 2000	7575,78	7411,49	261,49

¹ Etant donné que des points ont été versés à la réserve du Conseil-exécutif et redistribués, le fonds de réserve ne correspond pas au résultat qu'on obtiendrait en soustrayant les points utilisés du budget des points.

² Y compris la rédactrice du Journal du Grand Conseil et le secrétariat du chancelier.

³ Y compris le secrétariat du Conseil régional.

⁴ Sans les points de réserve du Conseil-exécutif.

2.3.2 Changements dans le personnel d'encadrement

Transféré en septembre 1999 de la Direction de l'économie publique à la Chancellerie d'Etat, le Service de coordination des relations extérieures et de l'intégration européenne est dirigé depuis le 1^{er} février par Patrick Trees.

2.3.3 Formation

Le traducteur, les traductrices et les terminologues de l'OSLJ ont participé en février au colloque «La traduction juridique» qui a eu lieu à l'Université de Genève.

L'Office d'information a organisé, en collaboration avec l'Office du personnel, trois cours de formation et de formation continue dans le domaine des médias: un entraînement à la télévision, un cours sur l'attitude à adopter vis-à-vis des journalistes enquêteurs ainsi qu'un cours pilote sur l'information des médias au quotidien. Conjointement avec les services informatiques de la Chancellerie d'Etat, l'OI a organisé pour la première fois un cours de formation continue sur l'utilisation efficace d'Internet, auquel ont participé une soixantaine de collaborateurs et collaboratrices de la Chancellerie d'Etat. L'OI a également assuré la formation aux médias des secrétaires communaux du Jura bernois.

2.3.4 Amélioration de la représentation et du statut professionnel des femmes

Le groupe de travail Egalité des chances a remanié le catalogue de mesures afin qu'il soit possible de contrôler la mise en œuvre de manière aussi pratique et concrète que possible. Ainsi, les mesures du catalogue ont été assorties de mandats clairement définis, appelés à être réalisés dans un délai donné. De plus, les responsables de la mise en œuvre ont été expressément désignés.

2.4 Mise en œuvre du programme gouvernemental de législation

Objectifs/Mesures proposées	Priorité	Délai de réalisation	Etat de mise en œuvre/ Mise en œuvre
801.1 Accorder progressivement plus d'autonomie au Jura bernois.			
801.1.1 Approfondir la réflexion au sein du Conseil régional.	1	27.09.2000	Aboutissement de la réflexion par la publication d'un rapport.
801.1.2 Modifier la loi sur la participation politique.	1	2001	Elaboration d'une nouvelle loi avec rapport; procédure de consultation à la fin 2001.

2.5 Programme législatif (aperçu)

Etat le 31. 12. 2000

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.1 Projets prévus par le programme gouvernemental de législation – Loi sur la participation politique (Modification)	0	

Titre de l'acte législatif	Etat d'avancement des travaux	Date probable de la délibération parlementaire
2.5.2 Projets élaborés en vertu de motions et de postulats – Réduction du nombre de membres du Grand Conseil à 160	3	2001
2.5.3 Législation d'application du droit fédéral	–	
2.5.4 Autres projets	–	

0 = les travaux n'ont pas encore débuté
1 = en cours d'élaboration
2 = en procédure de consultation
3 = adopté par le Conseil-exécutif
4 = préavisé par la commission

5 = adopté par le Grand Conseil
6 = le délai référendaire n'est pas encore échu
7 = en attente de la votation populaire
8 = renvoyé

2.6 Projets informatiques (aperçu)

Etat le 31. 12. 1999

Service Projet/Application	Investissement ¹ milliers de fr.	Total des coûts de production ² milliers de fr.	Coûts de production ² durant l'exercice milliers de fr.	Durée de réalisation
4230.100.211	100	90	77	1999
GISTA-2000				
4230.500.201	100	75	61	1999
GRIS				

¹ Chiffres selon le plan informatique et le plan des investissements

² Le compte suivant est concerné:

- a compte 3158 (maintenance/réparation/entretien de l'équipement informatique)
b compte 3188 (prestations informatiques de tiers)

2.7 Contrôle des résultats des subventions cantonales

La Chancellerie d'Etat n'a procédé à aucune analyse, ni sommaire ni détaillée.

2.8 Autres projets importants (aperçu)

–

2.9 Interventions parlementaires (motions et postulats)

2.9.1 Classement de motions et de postulats

2.9.1.1 Classement de motions et de postulats réalisés

Grand Conseil

Motion 181/97 Widmer, Büren, du 17 novembre 1997: Cercles électoraux ou groupements de cercles électoraux de 10 à 20 mandats (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 220/97 Widmer, Büren, du 19 novembre 1997: Garantie d'un siège par district (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998).

Motion 158/98 Widmer, Wanzwil, du 31 août 1998: Grand Conseil: 160 membres et nouveau système électoral (le chiffre 1 a été adopté, les chiffres 2a, 3 et 4 ont été adoptés sous forme de postulat et le chiffre 2b a été rejeté le 19.1.1999).

Motion 159/98 Lack, Gümligen, du 31 août 1998: Réduction de la taille du Grand Conseil (le chiffre 1 a été adopté et les chiffres 2 à 4 ont été adoptés sous forme de postulat le 19.1.1999).

Motion 203/98 PS (Seiler, Moosseedorf), du 16 novembre 1998: Ramener le Grand Conseil à 160 membres (le chiffre 1 a été adopté et les chiffres 2 à 4 ont été adoptés sous forme de postulat le 19.1.1999).

Postulat 191/98 Widmer, Wanzwil, du 9 septembre 1998: Bulletins de vote non officiels (adopté le 19.1.1999).

Postulat 021/99 Pauli, Nidau, du 20 janvier 1999: Minorité francophone de la région biennoise (adopté le 26.4.1999).

Le 20 septembre, le Conseil-exécutif a approuvé et transmis au Grand Conseil le projet Grand Conseil de 160 membres et réforme électorale. Les documents relatifs à ce projet abordent les divers thèmes qui font l'objet des interventions parlementaires en cause. La commission parlementaire a tenu une première séance en décembre et elle a établi un calendrier selon lequel le projet sera discuté par le Grand Conseil en 2001, alors que la votation populaire aura lieu après les élections de l'année 2002.

Relations extérieures

Motion 238/99 Bütler, Berne, du 15 novembre 1999: Accords bilatéraux et mesures d'accompagnement (adoptée sous forme de postulat le 31.1.2000).

La votation ayant eu lieu le 21 mai 2000 et les accords bilatéraux ayant été acceptés, la motion est devenue sans objet.

2.9.2 Exécution de motions et de postulats

2.9.2.1 Motions et postulats dont le délai de deux ans n'est pas encore échu

Grand Conseil

Motion 111/98 Koch, Laupen, du 8 juin 1998: Outils modernes pour le parlement (adoptée sous forme de postulat le 18.1.1999).

Cette motion sera exécutée dans le cadre du projet législatif NOG 2000/loi sur les finances et les prestations, qui devrait être transmis au Grand Conseil en 2001.

Motion 227/98 Hayoz-Wolf, Herrenschwanden, du 19 novembre 1998: Faut-il supprimer l'heure des questions? (adoptée sous forme de postulat le 21.6.1999).

Motion 200/99 Neuenschwander, Rüfenacht, du 9 septembre 1999: Renforcement du rôle du Grand Conseil dans le domaine des relations extérieures (adoptée le 30.1.2000).

Le Grand Conseil sera appelé à traiter ces objets dans le cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire, qu'il abordera en 2001.

Elections et votations

Motion 091/00 Bolli Jost, Berne, du 3 avril 2000: E-voting (adoptée sous forme de postulat le 4.9.2000).

Un groupe de travail «E-voting», présidé par Madame Murali Müller, vice-chancelière de la Confédération, est actuellement en activité. Il s'occupe intensément des problèmes liés au vote électronique, élabore de premières esquisses de solutions et les présentera au Conseil fédéral en 2001 pour décision. L'administration cantonale participe activement aux travaux de ce groupe.

Médias

Postulat 232/98 Wyss, Berne, du 21 novembre 1998: Le Grand Conseil aux yeux des classes des écoles (adopté le 26.4.1999). Le groupe de travail «offenes Rathaus» a inclus dans ses activités les thèmes soulevés dans le postulat. Il a présenté durant l'exercice

une conception générale dont la mise en œuvre est prévue pour 2001.

Motion 133/00 Widmer, Wanzwil, du 5 juin 2000: Maintien de la division Information de Radio DRS à Berne (les points 1 et 2 ont été adoptés, le point 3 a été retiré le 4.9.2000).

En collaboration avec les gouvernements des cantons de Fribourg et du Valais, le Conseil-exécutif a écrit, dans le sens voulu par la motion, au Conseil fédéral, aux membres bernois, fribourgeois et valaisans des Chambres fédérales, au Conseil central et au directeur général de la Société suisse de radiodiffusion et télévision SRG SSR idée suisse, au comité du Conseil régional de la radio et de la télévision ainsi qu'au directeur de la Radio suisse DRS. Il continuera à exercer son influence à tous les niveaux, en coordination avec les cantons voisins précités et la ville de Berne, pour obtenir le maintien de la division Information de Radio DRS à Berne.

2.9.2.2 Motions et postulats dont le délai de réalisation a été prolongé

Grand Conseil

Postulat 227/96 Reber (Commission des finances), du 2 septembre 1996: Pour l'indépendance du Secrétariat du parlement (adopté le 4.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 16.11.1998).

Motion 251/96 Seiler, Bönigen, du 4 novembre 1996: Abonnement général (adoptée le 28.4.1997; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Postulat 113/97 Voiblet, Reconvilier, du 18 juin 1997: Absence prolongée des Romands à la présidence du Grand Conseil (le point 1 a été retiré; le point 2 a été adopté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 130/97 Pauli, Nidau, du 1^{er} septembre 1997: Pour plus de transparence dans les messages destinés au peuple (le point 1a été adopté; le point 2a été rejeté le 19.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 223/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Motivation de l'urgence des interventions parlementaires (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 224/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Traitement urgent des interventions déposées par les commissions (adoptée sous forme de postulat le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 231/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Amélioration de la présentation des documents (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Motion 232/97 Commission Efficience du parlement, du 19 novembre 1997: Registre des intérêts (adoptée le 21.1.1998; prolongation de délai jusqu'en 2001 accordée le 20.11.2000).

Le Grand Conseil sera appelé à traiter ces objets dans le cadre d'une révision partielle de la législation parlementaire, qu'il abordera en 2001.

Jura bernois

Motion 172/96 Lecomte, Diesse, du 17 juin 1996: Non au démantèlement de l'administration décentralisée dans le Jura bernois (adoptée le 7.11.1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16.11.1998).

Le 19 octobre, le Conseil régional a remis au Conseil-exécutif son rapport sur l'autonomisation progressive. Les travaux ont été immédiatement entrepris et il est prévu de mettre un projet de loi en consultation à fin 2001. Toutes les propositions émanant de la région seront examinées dans ce projet et dans le rapport y relatif.

2.9.2.3 *Motions et postulats dont le délai de réalisation est échu**Jura bernois*

Postulat 269/92 Houriet, Courtelary, du 10 décembre 1992: Bilinguisme (adopté le 23. 6. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 110/93 Graf, Moutier, du 10 mai 1993: Renforcement du rôle de la Délégation pour les affaires jurassiennes (adopté le 2. 11. 1993; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 6. 11. 1995).

Postulat 216/93 Verdon, La Neuveville, du 16 septembre 1993: Mesures visant à garantir une information professionnelle, crédible et axée sur la réalité des faits au sujet des Bernois francophones et de leurs régions (adopté le 16. 3. 1994; prolongation du délai jusqu'en 1997 accordée le 4. 11. 1996).

Motion 124/94 Aellen, Tavannes, du 5 septembre 1994: Préparer dès maintenant l'autonomie progressive des districts francophones (le point 1 a été adopté et classé; le point 2 a été adopté sous forme de postulat le 17. 1. 1995).

Le 19 octobre, le Conseil régional a remis au Conseil-exécutif son rapport sur l'autonomisation progressive. Les travaux ont été immédiatement entrepris et il est prévu de mettre un projet de loi en consultation à fin 2001. Toutes les propositions émanant de la région seront examinées dans ce projet et dans le rapport y relatif.

Egalité des droits entre hommes et femmes

Motion 056/96 Gurtner, Berne, du 23 janvier 1996: Immigrantes (adoptée sous forme de postulat le 2. 9. 1996; prolongation de délai jusqu'en 2000 accordée le 16. 11. 1998).

La Chancellerie d'Etat a transmis pour corapport aux Directions le 18 décembre le rapport sur les immigrantes dans le canton de Berne, accompagné d'un projet d'arrêté du Conseil-exécutif avec rapport. Il est prévu de soumettre cette affaire au Conseil-exécutif au début 2001. Le rapport s'inscrit dans le cadre d'une large discussion à mener au sein de l'administration au sujet des questions d'immigration et d'intégration. C'est pourquoi la mise en place d'un groupe de travail, conduit par la Direction de la santé publique et de la prévoyance sociale et chargé d'examiner ces questions, est prévue dans le projet d'arrêté.

Feuilles officielles

Postulat 064/95 Hofer, Bienne, du 13 mars 1995: Feuille officielle: réduction des publications (la lettre b a été rejetée; les lettres a et c ont été adoptées le 4. 9. 1995; prolongation de délai jusqu'en 1999 accordée le 17. 11. 1997).

Lettre a: depuis l'entrée en vigueur de la loi sur les communes le 1^{er} janvier 1999 (abrogation de l'obligation de publier les assemblées communales dans la feuille officielle), le postulat est exécuté sur ce point. Lettre c: un groupe de travail de la Chancellerie d'Etat a élaboré un projet de directives sur la rédaction épïcène, en allemand et en français. En outre, une analyse de documents choisis, rédigés en allemand et émanant de l'administration, a été effectuée. Une même analyse de documents en français est en cours. La procédure interne de corapport sera engagée ensuite.

2.10 **Initiatives populaires - état de traitement (aperçu)**

Titre (initiatives)	Début de la collecte des signatures	Aboutissement	Remarques
Réduction d'impôts pour les voitures à faible consommation	17. 4. 1998	9. 12. 1998	Refusée lors de la votation populaire du 26 novembre 2000
Arrêt de la Centrale de Mühleberg	5. 11. 1998	23. 6. 1999	Refusée lors de la votation populaire du 24 septembre 2000

Berne, février 2001

Le chancelier: *Nuspliger*

Approuvé par le Conseil-exécutif le 21 mars 2001